



Dimanche 16 février 2025
Piscine Tauziet
Rencontre Amicale
de modèles à machine
à vapeur
Entrée gratuite





FICHE D'INSCRIPTION RENCONTRE VAPEUR

Piscine Tauziet à MEAUX (77)

DIMANCHE 16 FEVRIER 2025

Fiche à retourner avant le 31 janvier 2025 par mail ou courrier

MODEL CLUB de MEAUX 11 rue Sébastien de Brossard 77100 MEAUX

Mail : m-c-meaux@wanadoo.fr

Nom et prénom du modéliste: _____

Nom du club: _____ indépendant: ____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Modèle 1

Nom : _____

Échelle: ____ / ____ Fréquence 2,4 Ghz: ____ Autre: _____ Masse : _____ Kg

Modèle 2

Nom : _____

Échelle: ____ / ____ Fréquence 2,4 Ghz: ____ Autre: _____ Masse : _____ Kg

Inscription : 5 € de participation aux frais d'organisation et d'assurance spécifique à la rencontre en piscine (voir la page suivante)

RESTAURATION

Le Model Club vous propose d'organiser le repas du midi dans la salle de la buvette de la piscine.

Repas + boisson

Nom et prénom des accompagnateurs : _____

Nombre de personnes : Participant (avec inscription) : 25 € = _____ €

Accompagnateur : ____ x 20 € = _____ €

Enfants : ____ x 13 € = _____ €

Totaux = _____ €

Règlement par chèque **ou par virement** (contactez le club pour les coordonnées du RIB)
ou en utilisant ce lien: <https://www.helloasso.com/associations/model-club-du-pays-de-meaux>



ASSURANCE SPECIFIQUE « VAPEUR EN PISCINE » DU MODEL CLUB

Le Model Club a sa propre assurance de responsabilité civile de modélisme couvrant les modélistes participants à la rencontre Européenne de modèles radiocommandés à machine à vapeur à la piscine Tauziet de Meaux..

L'assureur de la manifestation couvre la responsabilité civile « organisateur » et de les participants.

La couverture d'assurance est effective de l'arrivée d'un membre du club à la manifestation jusqu'au départ du dernier membre ayant quitté les lieux.

L'assurance du Model Club décline toute responsabilité et décharge l'organisateur pour tous actes délictueux ou déclarés après la fin de la manifestation.

La responsabilité de l'organisateur ne peut être constatée que si le risque provient bien de son fait, les risques entraînés par un participant lors d'animations ou compétitions amicales ne sont jamais pris en compte par les assurances de l'organisateur. Toutefois si un participant auteur d'un sinistre éventuel considère que la responsabilité de l'organisateur peut être invoquée, il lui appartiendra de saisir son propre assureur de ce fait.

